



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 1^{er} septembre à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le premier du mois de SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Fabienne GAUTREAU.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à Gilles SAUNIER), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Franck BARRET), M. Philippe LOURENÇO (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Didier PIN), M. Carlos ESTEVES (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO).

Le quorum est atteint.

En début de séance, le Maire présente aux conseillers le nouveau Principal du collège Condorcet, Stéphane PERNATON. Il est accompagné par son adjointe, nouvellement nommée également, Elisa BOURDELAUD, qui se présente aux conseillers.

Sylvie BOINOT, la nouvelle Directrice de l'école primaire Nelson MANDELA est présentée aux conseillers. Elle précise qu'elle a rencontré tous les personnels de la mairie et les remercie pour leur accueil et leur réactivité. Elle n'a eu que des très bons contacts.

Le Maire leur souhaite la bienvenue dans la commune.

Des arrivées ont eu lieu aux services techniques ce jour aussi et ils se présentent aux conseillers. Il s'agit de David BERRY, nouveau responsable espaces verts-voirie, qui est muté de la Ville de Mâcon, et Laurent GOUILLON qui est muté de la CCSB, Communauté de Communes de Saône en Beaujolais.

Le Maire leur souhaite également la bienvenue.

Viennent ensuite les propos liminaires du Maire : « Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à ce premier conseil municipal de la rentrée, après une période estivale que j'espère riche en repos et en moments agréables pour chacun d'entre vous.

Avant de commencer, je tiens à excuser nos collègues vigneron, qui sont actuellement en plein cœur des vendanges. Cette période cruciale pour notre terroir et notre économie locale nécessite toute leur attention et leur dévouement. Nous leur souhaitons une récolte abondante et de qualité.

J'aimerais également revenir sur le forum des associations qui se tiendra le 6 septembre prochain. Cet événement est une belle occasion de rencontrer les acteurs de notre vie associative et culturelle, de découvrir leurs projets et de renforcer les liens entre nos différentes structures. Je vous encourage à y participer et à soutenir nos associations, qui sont essentielles à la dynamique de notre commune.

Alors que nous entamons cette nouvelle période, je souhaite exprimer mes vœux pour une bonne fin de mandat. Il reste encore beaucoup à accomplir ensemble, et je suis convaincu que, grâce à notre engagement collectif, nous pourrons mener à bien nos projets et continuer à servir notre commune au mieux.

Ouvrons maintenant notre ordre du jour ».

Le Maire fait voter le rajout d'un point à l'ordre du jour qui concerne une convention de partenariat entre MBA et la commune pour un logement VIF supplémentaire. Il n'y a pas d'opposition à ce rajout.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Fabienne GAUTREAU comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

✓ CCAS du 9 juillet

Pour le repas des aînés, le CCAS a retenu la société Del Forno en tant que traiteur du prochain repas des aînés le 5 décembre. A la date du 3 juillet, 81.92% des bons aînés 2025 étaient consommés. La commune reste en attente des dernières factures. Le CCAS organise un One Woman Show le 10 octobre au Pressoir à 14h sur le thème de la maladie d'Alzheimer, en partenariat avec l'AGIRC ARRCO. Seront invités les CCAS environnants, le SSIAD, l'ADMR, la MDS71, France Alzheimer71, la plateforme répit de la RDAS. La communication sera lancée le 8 septembre pour l'inscription des participants. Le Département a sollicité une aide au CCAS mais la décision a été ajournée pour faute d'informations suffisantes. Attention, prochaine réunion du CCAS décalée du 24 au 25 septembre 2025.

✓ Commission santé, social et solidarités du 26 août

CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) : signature des Accords Conventionnels Interprofessionnels le 30 juin dernier à la salle du Pressoir. Le territoire comporte 43 communes : MBA + Serrières, Pierreclos, Bissy la Maconnaise et St Gengoux. C'est une CPTS de taille 3 car Mâcon comporte 4 quartiers prioritaires et qui représente 594 professionnels dont 52 médecins. Point canicule, 72 personnes figurent au listing des personnes vulnérables et elles ont toutes été appelées. Il leur a été rappelé que le centre social dispose d'un espace climatisé et le Bocage d'une pièce rafraîchie.

Octobre Rose, organisation de la marche rose le *samedi 4 octobre à et le 14 Octobre*, en marge de cette marche, sera proposé l'accompagnement d'administrés avec nos 2 minibus vers le centre hospitalier de Mâcon qui va proposer une grosse manifestation dans le hall d'entrée ainsi qu'au service des consultations ambulatoires. Plusieurs ateliers seront proposés (bien-être, dépistage, reconstruction...). Point d'étape du projet Kalivi : Le projet Seniors 2025 vise à renforcer le lien social, le bien-être et l'autonomie des personnes âgées, à travers un séjour gastronomique à Marseille. Il se déroulera du 29 septembre au 3 octobre, et réunira 12 participants + 1 accompagnant. Le coût de ce séjour est de 12 000€, subventionné à 90%. Café des seniors : il sera mis en place à la rentrée, l'objectif étant de rompre l'isolement et créer du lien entre les participants. Bilan des activités seniors : depuis le mois de janvier, 35 ateliers, sorties, visites et activités ont été

organisés à destination du « tout public ». L'objectif principal de ces animations est de rompre l'isolement. Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des activités proposées et à la richesse des échanges. France Services : 476 accompagnements à ce jour en 2025, soit + 12.53% par rapport à l'année passée. Le séminaire France Services s'est déroulé le 27 juin au Creusot. La commune y était représentée. Un point a été fait sur les derniers conseils de vie sociale du Bocage et des Primevères. Brigitte GUILLAUME évoque les démissions au Bocage d'aides-soignants. Séverine GUILLOUX lui répond qu'il s'agit de métiers en tension et que c'est la vie de tout établissement.

✓ Commission bâtiments et travaux du 27 août

La commune lance un diagnostic énergétique de l'école élémentaire et la commission a choisi la proposition de la société WI Sarl. En ce qui concerne l'aménagement sous le restaurant scolaire prévu au budget, le permis de construire a été déposé. La commission décide du nom des entreprises à solliciter pour chiffrage des travaux. Brigitte GUILLAUME s'étonne de ces travaux, le Maire lui répondant qu'ils sont bien prévus au budget 2025 voté en Conseil Municipal, et que le détail de tous les travaux a été étudié comme chaque année en commission finances dont elle est membre. Les murs de la rampe d'escalier de la salle des sports sont sales et tagués. Ils seront repeints en gris et couvert d'un revêtement spécial, décide la commission. Un arrêté municipal sera pris interdisant les tags dans la commune pour prévoir des amendes. Des points d'eau seront installés sur la placette aux abords de la salle des sports pour les associations. Point travaux maison Campos : le permis de construire a été déposé. Une première réunion a été prévue avec les entreprises le 1^{er} septembre. Les travaux ne commenceront pas avant l'épuisement du délai de recours d'affichage du permis de construire. Extension de la Gendarmerie pour 2026 : le maître d'œuvre a fourni l'avant-projet sommaire à la commune qui a choisi les variantes pour l'aménagement des logements à créer, pour des habitats moins cloisonnés. Questions à propos de coulures apparues le long de la façade Est du restaurant scolaire. Solutions techniques à apporter.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Présentation du compte-rendu annuel d'activités 2024 de GRDF

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire énonce les chiffres significatifs du CRAC 2024 de GRDF, que les conseillers ont eu en annexe de la note de synthèse, à savoir qu'il y a 660 clients sur la commune, 27km de longueur totale de conduites et l'échéance du contrat est prévue en 2045.

Les recettes d'acheminement et hors acheminement sont de 236K€ et 17K€ d'investissement ont été réalisés sur la concession.

Au niveau de la clientèle, il y a 660 contrats, nombre stable dont 596 résidentiels. En quantité acheminé, c'est stable par rapport à 2023 avec 12 892 MWh.

S'agissant des principales demandes de prestations réalisées sur la concession, il y a eu 49 mises en service, 32 mises hors service, 2 interventions pour impayés, 39 changements de fournisseur et 7 premières mises en service.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2224-31,
Vu le compte-rendu d'activités transmis par GRDF au titre de l'année 2024,
Considérant qu'il est nécessaire d'en faire la présentation en séance compte tenu des obligations relatives au contrat de concession.
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE de la présentation du compte-rendu d'activités 2024 de GRDF.

5. Budget principal : reprise de l'affectation des résultats 2024

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-14 ;

Vu les délibérations n°23/2025 et 24/2025 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2025 portant respectivement sur l'approbation des comptes de gestion et administratifs 2024 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n°25/2025 portant affectation des résultats 2024 suivants à intégrer dans le budget primitif 2025 de la commune :

1 – Résultat de clôture de fonctionnement :

Excédent antérieur reporté : + 505 292,64€

Résultat de l'exercice 2024 : + 311 136,03€

Résultat cumulé à la clôture 2024 : + 816 428,67€

2 – Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent antérieur reporté : - 857 162,81€

Résultat de l'exercice 2024 : + 938 059,93€

Résultat cumulé à la clôture 2024 : + 80 897,12€

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 1 017 867,04€

Reste à réaliser en recette d'investissement : 543 715,48€

Solde des restes à réaliser 2024 : - 474 151,56€

Déficit réel d'investissement : - 393 254,44€

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte dans cette affectation de résultats 2024 des résultats définitifs de l'ASA des Dignes pour laquelle la commune a donné son accord en vue de sa dissolution par délibération n°64-2023 en date du 6 novembre 2023,

Considérant que les résultats définitifs de l'ASA des digues se traduisent par des excédents de 121,10€ en fonctionnement et de 30,49€ en investissement,

Considérant que ces résultats modifient de la manière suivante l'affectation des résultats :

1 – Résultat de clôture de fonctionnement :

Reprise des résultats de l'ASA des Dignes : + 121,10€
Excédent antérieur reporté : + 505 292,64€
Résultat de l'exercice 2024 : + 311 136,03€
Résultat cumulé à la clôture 2024 : + 816 549,77€
2 – Résultat de clôture de la section d'investissement :
Reprise des résultats de l'ASA des Dignes : + 30,49€
Excédent antérieur reporté : - 857 162,81€
Résultat de l'exercice 2024 : + 938 059,93€
Résultat cumulé à la clôture 2024 : + 80 927,61€

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 1 017 867,04€
Reste à réaliser en recette d'investissement : 543 715,48€
Solde des restes à réaliser 2024 : - 474 151,56€
Déficit réel d'investissement : - 393 223,95€

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de modifier l'affectation des résultats 2024 de la manière suivante dans le budget primitif 2025 :

- **En section d'investissement en recettes, au compte 001, la somme de 80 927,61€ représentant la reprise de l'excédent d'investissement,**
- **En section d'investissement en recettes, au compte 1068, la somme de 394 000€ représentant la part de l'excédent de fonctionnement capitalisé permettant de couvrir le déficit réel d'investissement ;**
- **En section de fonctionnement en recettes, au compte 002, la somme de 422 549,77€ excédent de fonctionnement reporté**

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile en la matière.

6. Reprise des résultats de l'ASA des Dignes : décision modificative n°2 du budget principal

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°25/2025 portant affectation des résultats 2024 à intégrer dans le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°28/2025 en date du 7 avril 2025 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°50/2025 en date 1^{er} septembre 2025 portant modification de l'affectation des résultats 2024 ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget primitif ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget principal 2025 de la commune selon le tableau figurant en annexe.

7. Convention d'occupation du bureau du Syndicat des Eaux en mairie

Rapporteur : Hervé CARREAU

Lecture par le Maire des courriers de demande respectives du Syndicat des Eaux et de MBA. Il donne ensuite lecture de la réponse de la commune qui souhaite leur accorder à titre gracieux la fin d'occupation des locaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail actuel du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais-Beaujolais (SMEMB) avec la mairie pour l'occupation des locaux à usage de bureau, le SMEMB ayant son siège social en mairie,

Considérant que le SMEMB va être dissous à compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence eau potable étant reprise par Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Considérant que le bail prendra fin à la même date,

Considérant que le SMEMB et MBA ont demandé à la commune de pouvoir disposer du bureau en mairie au cours du premier trimestre 2026 afin que le Syndicat y termine toutes les opérations liées au transfert de compétences,

Considérant qu'une convention d'occupation temporaire et précaire a été rédigée en ce sens pour autoriser l'occupation à titre gracieux,

Franck BARRET et Brigitte GUILLAUME ayant quitté la salle,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation précaire à titre gracieux dont les modalités figurent en annexe ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

8. Approbation de la convention de partenariat entre Mâconnais Beaujolais Agglomération et la commune définissant les relations dans le cadre de logements d'urgence du réseau VIF

Rapporteur : Séverine GUILLOUX

Pierre-Yves PERRACHON demande si ce type de logements est comptabilisé comme logement social. Le Maire répond que ce n'est pas le cas mais qu'il intervient régulièrement dans ce sens pour qu'ils le soient.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu un premier bail entre Mâconnais Beaujolais Agglomération et la commune pour l'usage d'un logement VIF, type T2 depuis le 23 décembre 2013,

Vu le nouveau bail pour un second logement VIF sur la commune, type T2 à partir du 1^{er} septembre 2015

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir à cette occasion une convention de partenariat définissant les relations entre MBA et la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention figurant en annexe entre Mâconnais Beaujolais Agglomération et la commune, qui définissent leurs relations dans le cadre des logements d'urgence du réseau VIF ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°20-2025 : occupation du domaine public par Dolce Ô services, filiale de Suez, pour la télérelève des compteurs d'eau

N°24-2025 : autorisation d'ester en justice

N°25-2025 : renouvellement de la concession F19 au cimetière

N°26-2025 : renouvellement de la concession G19 au cimetière

N°27-2025 : cellule de columbarium n°8 au cimetière

N°28-2025 : fixation du montant du loyer pour le 2nd logement VIF (380€ mensuels)

10. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Point ressources humaines sur l'organisation du centre social Bulle de Vie, avec la démission de Guillaume RENOUD qui a été récemment envoyée à la commune, pour

raisons personnelles, au 8 septembre. Des contacts sont pris avec MBA pour trouver une solution pérenne.

- Information donnée sur le 13^e concours de pêche aux carnassiers en bateau sur la Saône organisé par l'Arloise
- Label ville active et sportive : une réponse sur l'attribution du nombre de lauriers obtenu sera donnée à la commune début septembre. Elle doit candidater tous les 3 ans.
- Médecine professionnelle : information selon laquelle 60% de nos agents aux services techniques ont une restriction à la suite de leur visite médicale. Ce chiffre est important
- Modernisation et économies d'énergies : le remplacement en Leds de l'éclairage public a été fait sur la RD 906 (ampoules des candélabres) ;
- Mr OUERGHEMMi est le nouvel acquéreur du salon de coiffure « Barber factory » situé 22 place Soeur Julie Ferret à La Chapelle de Guinchay ;
- Chiffres communiqués par la Gendarmerie : il y a eu 139 infractions en 2025 sur La Chapelle et 973h faites en direction de la sécurité routière pour la Gendarmerie. Il y a eu 130 interventions de la Gendarmerie pour des VIF, tapages, divagations, ivresses publiques ou accidents de la circulation (1 blessé sur la commune, pas de décès). Il y a eu 9 cambriolages cette année, 5 vols de véhicules. Voilà principalement les chiffres à communiquer.
- Un audit des arbres appartenant à la commune a été lancé. Il était prévu au budget cette année et sera réalisé courant septembre et octobre sur 28 arbres identifiés. En effet, un recensement des arbres malades a été fait pour obtenir des préconisations.
- La cloison amovible de la nouvelle salle de sports doit être réparée. Un devis de 2 850€ a été chiffré par le fournisseur, sans nacelle (la commune la fournit). Une grosse dépense est à attendre et inquiète la commune car le devis ne comporte que le remplacement de 2 galets, pas de volets. C'est cher en entretien. Si cela n'a pas été fait, François Collovray suggère qu'un diagnostic des autres galets soit fait, car un seul déplacement coûterait certainement moins cher à la commune. A voir.
- Le Maire annonce le départ du Père Dhaussy (il part 2 ans en Afrique). Lecture du courrier du Père Dhaussy aux conseillers. Ce dernier a été récipiendaire de la médaille de la commune.
- Le Maire était présent pour la visite de l'EHPAD le 12 août avec la Secrétaire générale de la Préfecture, dans le but de faire un point canicule
- Pose de panneaux pour l'interdiction de fumer : depuis le 1^{er} juillet, 2025, un nouvel arrêté est paru pour étendre cette interdiction. Sandrine JAILLOUX signale que celui de la zone verte est déjà abîmé. Il faut le protéger davantage des intempéries.
- Formation électricité à venir pour John PLASSARD, David BERRY et Stéphane LAGOUTTE les 08 et 09 septembre. Elle est prise en charge par le CNFPT.
- Le projet de bail réel solidaire du groupe « Deux fleuves » au Bois de la croix suit son cours et il sollicitera la commune prochainement pour une garantie d'emprunt
- Le logement de Madame CURE est libéré. Logement très propre, une annonce va paraître rapidement. Il s'agit d'un T2.

11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX informe les conseillers de l'installation d'une nouvelle psychologue dans la commune, Madame MEDINA Océane, spécialisée dans prise en charge des enfants à partir de 3 ans.

Didier PIN revient sur la dernière réunion de la Participation citoyenne, cette fois-ci avec tous les protagonistes de l'ex CCMB. A l'issue, un groupe Whatsapp a été créé entre tous les acteurs en lien direct avec la Gendarmerie. Ce fonctionnement est jugé très pratique et très efficace. Une nouvelle réunion est prévue avant les fêtes de Noël. Enfin, il précise que la date du prochain job dating aura lieu le 2 avril prochain.

Stéphanie ARQUÉ remercie les élus qui ont participé à la distribution du dernier bulletin municipal. Elle revient ensuite sur l'assemblée générale de la chasse qui s'est déroulée samedi matin. Ils ont réalisé une belle saison, et sont satisfaits de leurs animations habituelles, à savoir le nettoyage de la Mauvaise et l'organisation du concours de pétanque. Les comptes sont à l'équilibre cette année et le Président a annoncé sa future démission en février 2026. La commune a demandé à l'association de nous communiquer les dates d'ouverture de la chasse pour diffusion sur nos réseaux sociaux. Le 22 août 2026, se déroule le concours de pétanque.

Brigitte GUILLAUME a été interpellée par un couple au sujet de la « *création d'un 3^e terrain de foot* » qui serait situé sous la ligne à haute tension. Suite à cette question, il est rappelé que, par souci d'économie pour la commune, un échange a été fait avec un exploitant agricole. Sur cette surface reprise, une ligne à haute tension passe, effectivement, mais il s'agit d'une plaine de jeux qui ne sera pas à l'usage exclusif du foot. Il est également entendu que toute pratique sur cette aire de loisirs ne se fera pas directement sous la ligne. Le Maire en profite pour préciser aux conseillers qu'il est en recherche de solutions pour l'utilisation de la salle des sports sur des créneaux que se partagent le basket et le foot. Afin de ne pas pénaliser le basket dans ses activités, il envisage à moindre coût l'installation de 2 projecteurs sur cette plaine de jeux pour que le foot libère la salle de sports au profit du basket.

Josiane MOULIN relaie les remerciements d'un cimetière très bien nettoyé.

Pierre-Yves PERRACHON annonce que les vendanges se sont bien passées, mais avec un très faible rendement. Il rappelle la vitesse excessive au rond-point de la Ferté. Le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'accidents depuis la création de ce rond-point mais il va relancer le Département qui est en recherche de solutions techniques pour faire ralentir les gens. L'hypothèse de pose de bandes rugueuses est écartée du fait de la proximité des riverains et du bruit engendré.

Jean-Emmanuel SCOTTO informe que la collecte des ordures ménagères n'a pas eu lieu aujourd'hui dans son quartier. La commune se renseigne auprès de MBA pour en connaître la raison.

Martine CHAMPALE évoque les problèmes de fonctionnement du Bocage et déplore la façon dont y sont traités les résidents. Ce sont des informations à faire remonter au CVS, suggère Séverine GUILOUX.

Alain JOSEPH précise que les travaux de la future école de musique ont été faits en régie et sont terminés à temps. Nos services techniques ont fait un travail formidable.

Restent à faire les sols directement par l'école de musique mais elle n'a pas reçu leur revêtement.

Sandrine JAILLOUX informe les conseillers qu'elle sera présente aux côtés du Maire demain matin à 8h30 pour faire la rentrée des classes, puis elle donne les chiffres de la rentrée, à savoir l'accueil cette année de 389 élèves, dont 137 maternelles et 252 élémentaires, en baisse par rapport à l'année dernière. 90% de ces élèves fréquenteront cette année le restaurant scolaire, ce qui est un pourcentage important. Elle sollicite également l'aide des conseillers pour l'organisation des courses enfants du 28 septembre pour Septembre en Or et le Tour des crus. Une réunion des bénévoles est prévue le 10 septembre. En 2025, aura lieu la première journée nationale des cancers pédiatriques le 13 septembre. 15 grandes villes en France illumineront leurs bâtiments communaux en or. La mairie attendra donc cette date-là pour illuminer ses bâtiments.

Franck BARRET informe les conseillers que le busage d'un chemin a été effectué à proximité de l'autoroute et qu'il se satisfait qu'il ait pu être mis en sécurité car il présentait un danger pour les personnes qui l'empruntent. De manière plus générale, il dit que la commune doit se prémunir de ces dangers potentiels et anticiper un maximum, ceci pour éviter d'engager sa responsabilité en cas d'accident. C'est la raison pour laquelle il dit que le lancement d'un diagnostic des arbres de la commune est une bonne initiative pour que soit prise toute mesure de sécurité si cela devait s'avérer nécessaire.

Fin de la séance 21h32

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
47/2025	Désignation du secrétaire de séance
48/2025	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025
49/2025	Présentation du compte-rendu annuel d'activités 2024 de GRDF
50/2025	Budget principal : reprise de l'affectation des résultats 2024
51/2025	Reprise des résultats de l'ASA des Dignes : décision modificative n°2 du budget principal
52/2025	Convention d'occupation du bureau du Syndicat des Eaux en mairie
53/2025	Approbation de la convention de partenariat entre Mâconnais Beaujolais Agglomération et la commune définissant les relations dans le cadre de logements d'urgence du réseau VIF

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Pouvoir à Didier PIN
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	Pouvoir à Franck BARRET
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
<u>GAUTREAU Fabienne</u>	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	